



CP DE NOUMÉA : APPEL AU BLOCAGE !

À la suite de l'incident survenu dans la nuit du 24 au 25 septembre 2026, une réunion s'est tenue à l'initiative de la direction le mardi 29 septembre 2026, en présence de l'ensemble des organisations syndicales. À l'ordre du jour : **la situation des travaux au QM et la délocalisation des détenus mineurs.**

La majorité pensait que cette réunion permettrait enfin de rechercher, collectivement, des solutions concrètes permettant d'améliorer les conditions de travail et de garantir la santé et la sécurité des personnels concernés. **Or, de manière unilatérale, la direction nous a informés, sous couvert de la DISPOM, que les travaux seraient maintenus en présence des agents affectés, y compris les agents de la DPJEJ et de la PJJ.**

UNE DÉCISION INACCEPTABLE

FO Justice a pourtant réitéré **une proposition conciliant sécurité, continuité du service et protection des personnels.** Une nouvelle fois, elle est rejetée sans aucun argument concret. Pire encore, la direction évoque, l'éventualité que la responsabilité de l'incident pourrait être imputée aux personnels du service de nuit.

MAIS DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Les personnels ne sont pas des rustines destinées à compenser les carences structurelles et sécuritaires d'un établissement en ruine. Depuis plus d'un an, les agents du quartier mineur tiennent à bout de bras un bâtiment en travaux, dans des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader. **Ni la DISPOM, ni la direction, ni personne n'aurait accepté de tenir aussi longtemps.**

Alors même que les agents sont confrontés quotidiennement à des conditions de travail indignes, **deux agents du quartier mineurs se voient aujourd'hui empêchés de quitter l'établissement pour consulter un médecin, au motif que le cadre ne serait pas respecté.** Dans le même temps, un agent du CD2 est agressé à 13H15. La responsabilité de préserver la santé physique et psychologique des agents incombe au chef de service et à l'ensemble de la chaîne hiérarchique. La protection des personnels ne peut pas être suspendue à une décision prise à 22 000 km.

FO JUSTICE A DIALOGUÉ - FO JUSTICE A ALERTÉ - FO JUSTICE A PROPOSÉ

Le temps du dialogue social a désormais atteint ses limites. Depuis des mois, nos alertes restent lettre morte, c'est une humiliation de plus pour les personnels. Le CPN demeure continuellement confronté à des travaux, tandis que de nouveaux chantiers sont encore annoncés. Des budgets conséquents sont mobilisés chaque année, sans pourtant répondre durablement aux difficultés structurelles et sécuritaires de l'établissement. **Mais combien d'années encore faudra-t-il dépenser l'argent public dans une structure dont les limites sont chaque jour davantage démontrées ?** La Nouvelle-Calédonie a besoin d'un nouvel établissement pénitentiaire à Nouméa. Ce n'est plus une revendication accessoire : **c'est une nécessité urgente !**

Aujourd'hui ça suffit ! Face à une situation devenue inadmissible et aux conditions auxquelles les agents du QM seront une nouvelle fois confrontés, **FO Justice** prend ses responsabilités et passe à l'action.

Un préavis de blocage est engagé à compter du lundi 05 octobre 2026 à 05H45

Les personnels du CPN ne demandent aucun privilège. Ils réclament simplement les moyens d'exercer leurs missions en sécurité et des conditions de travail dignes.

SLP FO JUSTICE – Nouméa, le mercredi 30 septembre 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER !
RIEN LÂCHER !
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice
POUR TOUS LES PERSONNELS